

Liminaire : CRHIDI et Bible de Lobbes

Jean-Marie CAUCHIES

Directeur du CRHIDI

De prime abord, la présence dans la collection des *Cahiers du CRHIDI* d'un volume consacré à un manuscrit «sacré» de la fin du XI^e siècle aurait de quoi surprendre. Le contenu n'en est comme tel ni proprement juridique ni résolument politique. La Bible, il est vrai, réceptacle de foi, de sagesse, d'histoire, d'expériences humaines..., ne demeure pas étrangère à ces facettes de la connaissance et de la pratique, pas davantage qu'à mille autres. Un recueil d'études d'ambition pluridisciplinaire se justifiait donc pleinement ici.

Qui sont les protagonistes mis en scène dans la trame historique? Une institution monastique, «abbaye de frontière» en l'espèce. Des pouvoirs laïques et ecclésiastiques à plusieurs niveaux, y inclus les plus hauts. La toile de fond est éminemment politique, avec une phase cruciale de la longue querelle du Sacerdoce et de l'Empire. Les revendications en droit demeurent inséparables d'un choc frontal entre idéologies impérial(ist)e et grégorienne/grégorianiste. Pièces maîtresses dans la démonstration proposée, les colophons, ces notes finales éclairant la conception et les circonstances d'un travail d'écriture et de transcription, s'ils ont l'allure d'éléments formulaires, parfois personnalisés, se placent au cœur d'une véritable interprétation politique qui, on le lira, ne fait d'ailleurs pas ici l'unanimité chez les auteurs...

Etudier la composition de la bibliothèque abbatiale lobtaine au moyen âge éclaire plusieurs facettes d'une réalité où le politique prend encore sa place autant que l'intellect. Se révèlent contacts privilégiés

que l'on y entretient et haute tenue de l'enseignement que l'on y dispense. L'examen codicologique de la Bible de Lobbes contribue à dégager le caractère exceptionnel de l'œuvre *in se*. Une étude historique de l'«objet» à travers des témoignages échelonnés du troisième tiers du XI^e siècle jusqu'à nos jours permet de le replacer dans une typologie des bibles dites «géantes» ou «atlantiques». De l'observation approfondie de l'iconographie, à travers les initiales, se dégagent évidemment des constats stylistiques et graphiques essentiels ; mais la politique et le droit font aussi surface autour d'une question clé: pour qui ces images ont-elles été réalisées, avec l'intention d'exalter quel «parti»?

Nul, à la lecture de ces pages, ne doutera, ce nous semble, de l'opportunité du parrainage que leur a accordé le CRHIDI.